

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 02 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc ROCHET, Maire

Nombre de conseillers

Effectif légal 15

en exercice 15

Présents 11

Votants 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

MRS : Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLÉMENT, Christian FEVRE, Marc ROCHET

MMES : Carine BESANÇON, Anne-Hélène DESBOIS, Karine GOYENECHE, Véronique MAIGRE-ROLLAND, Nathalie PERDRIX

Excusés : Gilbert CHABOT, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, René LANDES, Sophie PHILIBERT a donné pouvoir à Mickaël CLEMENT

Mme Véronique MAIGRE-ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mai 2025

OBJET : Annulation de la déclaration d'intention d'aliéner : vente par la SCI La Montagne de 300m2 à détacher de la parcelle 327 B 209 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise à l'occasion du dernier conseil municipal en date du 14 avril 2025 à propos duquel le conseil municipal avait décidé d'appliquer son droit de préemption sur la cession de 300m² issue de la parcelle cadastrée section 327 B 209 d'une superficie totale de 535 m2 située à Romanèche et appartenant à la SCI La Montagne en vue d'y installer une poche d'eau pour la défense incendie du village de Romanèche.

Après vérification sur place, le maire a constaté que le projet n'était pas réalisable techniquement.

Le maire demande donc au conseil municipal de renoncer à son droit de préemption sur cette transaction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération N°14 d'acquisition par voie de préemption de 300 m2 issue de la parcelle 327 B 209 située à Romanèche sur la commune de Hautecourt-Romanèche, appartenant à la SCI La Montagne,**
- de renoncer à son droit de préemption sur cette parcelle,**
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

Publication ou notification

Le Maire,
Marc ROCHET

